

LUINS

Mercredi 15 décembre à 20h00

Procès-verbal

Le Président, Monsieur Eric Hermann, souhaite la bienvenue à chacune et à chacun et ouvre la séance à 20h10.

1) Appel

M. le Président informe les membres du Conseil Intercommunal qu'ils ont reçu un carton de vote à leur arrivée. De cette manière, la liste des présences a déjà pu être établie. D'autre part, ces cartes de couleurs différentes permettront un décompte facilité des voix lors des votes.

33 communes sont présentes.

Les communes de Coinsins, Commugny, Founex, Gilly, et Mies se sont excusées.

Les personnes suivantes se sont également excusées en tant que délégué ou suppléant : Mmes C. Goetschmann et P. Vollenweider et MM. J. Ansermet, Ch. Pierrehumbert, F. Hauser, Ph. Haussauer, N. Dewarrat, Ch. Hill, D. Richard, Ph. Hausmann, C. Chatton, S. Zeugin,

Le Président constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut donc délibérer valablement.

2) Approbation de l'ordre du jour

Le Président demande si le menu du jour convient.

L'ordre du jour est **adopté à la majorité**.

3) Assermentation

MM. M. Burnand, D. Pilet, et L. Henriod délégués des communes de Vich, Crassier et Chavannes-des-Bois entendent le serment lu par le Président et promettent de le respecter. Ils sont chaleureusement applaudis par les membres de l'assemblée.

4) Adoption du Procès-verbal de la séance du 23 juin 2010 à Coppet

Le bureau a reçu le nom du délégué de la commune de Gland qui ne figure pas à la page 5. Il s'agit de M. Christopher Hill, dont acte. Une question que ce dernier soulève concernant les rémunérations n'est pas très claire. M. Hill étant absent, le Président ne peut pas lui demander d'éclaircissement. D'autre part, M. Hill demande à ce que les résultats des votes ne soient pas exprimés par "une large majorité" ou à une "majorité évidente", mais bien par "à la majorité" ou par l'expression du nombre de votes enregistrés. M. le Président précise que dans bon nombres d'assemblée qu'il connaît,

notamment au Grand Conseil, le résultat du vote s'exprime de cette manière. M. Hill pose encore une question concernant la filière bois, mais dont il n'a pas été question, mais dont il sera débattu ce soir. Pour terminer, il pose encore une question au CODIR, à qui elle sera transmise. Aucune autre remarque n'étant formulée, M. le Président passe à l'adoption du procès-verbal.

Le procès-verbal **est approuvé**, avec ces modifications, par 68 oui et 2 abstentions.

5) **Communications du Bureau du Conseil Intercommunal**

Le Président lit la lettre de démission de M. H. Turrettini, délégué du Conseil communal de la commune de Gland. Ce dernier remercie les membres de l'assemblée ainsi que le CODIR pour les expériences partagées et informe qu'il se retire également du législatif de sa commune.

M. le Président signale encore que le Conseil Régional a reçu une lettre du Service des communes et des relations institutionnelles (SECRI) communiquant l'approbation de la refonte des statuts votés en 2007 de notre association intercommunale et l'adhésion des communes de Burtigny, Mies, Dully, Gilly, Tartegnin, Chésereux, Marchissy, Gingins, Luins, Perroy, Coinsins, Mont-sur-Rolle, Bursins, St-George, Vinzel, Longirod, Rolle et Nyon.

6) **Communications du Comité de Direction (CODIR)**

M. P.-A. Romanens profite du fait que l'ordre du jour n'est pas trop chargé pour transmettre, avec ses collègues membres du CODIR, un certain nombre de communications, d'informations et de renseignements sur les activités du Conseil Régional. Il s'agira :

1. de la préparation du bilan de législature,
2. de la patinoire régionale touristique de Saint-Cergue,
3. du plan d'investissement régional et de la suite des travaux,
4. du développement socioéconomique (constats et perspectives),
5. de la place pour la diversité artistique,
6. du Plan Directeur Régional (validation finale des législatifs),
7. du point de situation sur le programme des transports publics régionaux,
8. des joutes sportives éclairées 2011.

La présentation informatique est jointe au présent procès-verbal.

7) **Préavis N° 63-10** : demande de crédit de CHF 200'000.-- pour l'accompagnement régional à la création et au développement d'un réseau de vélos en libre service

Le Président demande au rapporteur de la commission ad hoc ainsi que de celle de gestion et des finances de lire leur rapport. M. B. Kocher s'exécute et informe les membres de l'assemblée que la commission ad hoc est convaincue de la pertinence de ce préavis et qu'elle recommande donc l'approbation de celui-ci. Le rapporteur de la Commission de gestion et des finances, M. Ch. Müller, lit également son rapport. Il recommande également d'approuver le préavis No 63-10.

M. R. Lecoultre s'inquiète de l'emprunt assez conséquent de matériel de toute sorte finissant au delà de nos frontières. Il aimerait savoir s'il est prévu que ces vélos puissent rester dans la région à laquelle ils sont destinés. D'autre part, il aimerait savoir s'il est prévu d'étendre ce projet du côté de Rolle, une fois qu'un bilan aura été effectué sur l'expérience entre Nyon et Gland.

M. P. Stampfli lui répond que le projet actuel se focalise d'une part sur la gare de Nyon avec deux stations "entreprises" encore à définir et, d'autre part, sur la gare de Gland qui compte également deux entreprises intéressées. Une deuxième phase inclura de nouvelles entreprises de la région. Si ces expériences et leurs évaluations sont positives, des extensions sont prévues du côté de Rolle et de Coppet avec, là aussi, une participation de tiers. Des projets sur les hauts de la région pourront certainement voir le jour par la suite. Concernant l'aspect sécuritaire, M. Stampfli est conscient que la région est proche de la frontière mais que ces stations ne sont pas si faciles à démonter. Si des personnes ayant de mauvaises intentions s'en vont au-delà de la frontière avec les vélos, il sera probablement difficile de les récupérer.

M. T. Perrin a l'impression que le problème est inversé et que l'on va fournir des vélos pour une mobilité douce bienvenue, mais sans aucune garantie de l'Etat de Vaud concernant un réseau de pistes cyclables.

M. P. Stampfli lui répond qu'il sait que lorsque des aménagements routiers sont effectués des pistes cyclables y sont incluses. De plus, il croit savoir, sans en être sûr, que le canton doit créer des pistes cyclables lorsqu'il réaménage ou entretient des routes.

M. P.-A. Romanens précise encore que tous les organes politiques tirent actuellement à la même corde à ce sujet-là et qu'il y a volonté mais également obligation d'aller dans ce sens. Pour preuve, il cite le cas de la région de l'Université de Lausanne ou l'Agglo dans la région de Versoix. Il pense donc qu'il est important, à l'heure actuelle, de donner un signal clair et d'accompagner cette démarche.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au vote.

Le préavis N° 63-10 **est adopté** par 68 oui, une abstention et une opposition.

8) **Préavis N° 64-10** : budget 2011

Le rapporteur de la Commission de gestion et des finances, M. J.-P. Heller lit le rapport et conclut en proposant à l'assemblée d'accepter le budget tel que soumis, et présentant un excédent de recettes de CHF 43'930.--.

Le Président passe en revue les différents postes de ce budget.

M. D. Collaud aimerait des précisions concernant le point 15 "Affaires culturelles" et demande s'il est possible de préciser le détail sur les subventions accordées.

Mme M.-J. Semadeni détaille ces deux sommes de la manière suivante : les CHF 212'500.-- représentent CHF 200.-- par enfant qui est soit à l'Ecole de Musique, soit au Conservatoire. Concernant les CHF 102'500.--, il s'agit de la brochure de sensibilisation qui vient d'être éditée, d'un soutien aux communes pour la création et le développement de sites d'activités, d'un soutien financier pour la valorisation et le rayonnement des institutions et des manifestations à vocation régionale, le Prix Culturel et le Mérite artistique, de même que la coordination et la promotion des théâtres.

Au chapitre 16, M. F. Bryand exprime quelques inquiétudes au sujet du poste concernant la petite part réservée à la promotion touristique. En effet, il constate que dans le mécanisme de l'allocation des taxes de séjour ce solde semble être un peu le reliquat de ce qui est attribué aux autres postes. Il détaille rapidement le mode de distribution de la manne de cette taxe. Il constate qu'il ne reste pas grand chose pour le fonctionnement des offices du tourisme et donc de la promotion touristique. Il sait, notamment que dans le cadre de Nyon Région Tourisme, il ne reste que CHF 100'000.-- pour les actions de promotion. Il pense donc, qu'à terme, il faudra imaginer une nouvelle répartition de ces ressources en privilégiant la promotion au détriment, peut-être, des infrastructures ou, alors, trouver de nouvelles ressources qui pourraient alimenter un fond spécifique. Pour terminer, il vaudrait savoir comment a été définie l'imputation interne des différentes sommes qui apparaissent dans ce budget.

M. S. Beck répond sur les questions de fond concernant le tourisme, à savoir qu'il est important de relever que l'entier des taxes de séjour est attribué à des postes concernant la promotion et le développement du tourisme. En complément de ces recettes, le Conseil Régional verse plus de CHF 120'000.-- de soutien qui a d'ailleurs été considérablement augmenté avec ce procédé. Il est à relever que le Conseil Régional aimerait avoir la possibilité de faire d'avantage, mais qu'il soutient également les projets particuliers et les actions de promotions spécifiques.

M. B. Penel informe l'assemblée sur les imputations internes. De manière générale les charges salariales des chefs de projets, diminuées des subventions cantonales, sont imputées dans les différents secteurs dans lesquels travaillent ces personnes. Ces montants peuvent varier en fonction de la taille du dicastère.

Les différents postes ayant été passés en revue et la parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

Le préavis N° 64-10 : budget 2011, **est adopté** à l'unanimité.

M. Lecoultre demande si tous les chiffres du budget pourraient être projetés lors des prochaines séances. M. P.-A. Romanens trouve que c'est une bonne idée, mais qu'il faudra voir sous quelle forme, car ces chiffres sont très petits lors d'une projection.

9) Dépôt de préavis

M. P.-A. Romanens, Président du CODIR, annonce que trois préavis seront déposés pour la prochaine séance. Il s'agit de :

No 65-2011 : Politique de développement touristique de la partie lémanique du district.

Sont nommés au sein de la commission ad hoc : M. F. Bryand, M. J.-P. Heller, M. H. Chambaz, M. L. Henriod, M. C. Uldry

No 66-2011 : Réalisation des infrastructures pour la ligne Gex - Divonne - Coppet.

Sont nommés au sein de la commission ad hoc : M. D. Collaud, M. B. Kocher, M. L. Henriod, M. R. Lecoultre, Mme C. Gallay

No 67-2011 : Bassins versant de la gare régionale de Rolle. Mesure d'accompagnement des programmes des transports publics régionaux.

Sont nommés au sein de la commission ad hoc : M. N. Walter, M. Ph. Parmelin, M. J.-P. Friedli, M. T. Perrin, Mme F. Golaz

10) Prochaines séances du Conseil intercommunal :

M. le Président informe les membres de l'assemblée que les séances pour l'année 2011 ont été fixées au 29 mars à Nyon, 9 juin à Coppet, 27 septembre à Prangins, 3 novembre et le 13 décembre.

11) Divers

Le Bureau n'a reçu aucune proposition écrite. Le Président demande s'il y a des questions dans la salle.

M. D. Collaud informe l'assemblée que le préavis concernant les transports sera présenté au Législatif de sa commune. Dans les documents remis, il est mentionné que dix communes ont validé ce préavis par la voie du budget et il a été fait mention que de trois communes uniquement. Il aimerait savoir ce qu'il en est en réalité.

M. P. Stampfli lui répond qu'en fait un certain nombre de communes ont passé ce dossier par voie budgétaire sur cinq ans, tandis que trois communes ont passé par la même voie, mais uniquement pour 2011. La grande majorité des communes a passé par la voie du préavis. A l'interrogation de savoir si légalement il est possible d'inscrire des montants sur cinq ans, M. Stampfli répond qu'il n'en est pas sûr, mais que c'est en tout cas l'expression d'une volonté des exécutifs.

Mme C. Gallay précise que la fiduciaire qui vérifie les comptes de la commune de St-Cergue a affirmé qu'il était possible de faire voter la somme totale dans le cadre du budget 2011, puis d'inscrire dans les budgets suivants, le montant annuel.

M. P.-A. Romanens présente M. Joël Vetter, nouveau collaborateur au sein du Conseil Régional. Il est en charge des dossiers d'aménagement du territoire, puisqu'il est urbaniste, et il épaulera Mme P. Roulet. M. le Président du CODIR profite de l'occasion pour remercier les conseillers pour le travail accompli et il souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année à toute de l'assemblée.

M. le Président profite également de la situation pour transmettre ses meilleurs vœux pour la nouvelle année et que chacun puisse avoir la santé afin de pouvoir accomplir les nombreuses tâches à venir. Il convie l'assemblée à partager le verre de l'amitié offert par la commune de Luins.

Le Président lève la séance à 22h40.

Au nom du Conseil intercommunal

Le Président		Le Secrétaire
 Eric Hermann		 Andres Zähringer

Arzier - Le Muids, le 15 mars 2011